

12654 - Devient-on mécréant quand on prie sans observer le jeûne

La question

Devient-on mécréant quand observe la prière mais abandonne le jeûne sans aucune excuse ?

La réponse détaillée

Celui qui abandonne le jeûne parce qu'il n'y croit plus est jugé mécréant à l'unanimité. Quant à celui qui l'abandonne par paresse, une partie des ulémas le déclare mécréant. Mais ce qui est juste c'est qu'il ne l'est pas. Toutefois, il s'expose à un grand danger pour son abandon d'un pilier de l'Islam considéré unanimement comme une obligation. L'intéressé mérite une sanction à déterminer par l'autorité concernée. Et il doit procéder à un jeûne de rattrapage et se repentir à Allah, le Transcendant. Allah le sait mieux. Voir les Fatwa de la Commission, 10/143.